

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2022
 Sous la présidence Monsieur Pascal TURRI

Membres élus : 27
 Membres en fonction : 27
 Membres présents : 22
 Votants : 25

Monsieur Aimé FRANCOIS procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
 Madame Manuelle LITZLER procuration à Madame Carole CHITSABESAN
 Monsieur Mathieu PETITPAIN procuration à Monsieur Pascal TURRI

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.7 Réajustement des tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

MODIFIE les tarifs au 1^{er} avril 2022 avec une progression moyenne d'environ de 2 % :

	ANCIENS TARIFS €	NOUVEAUX TARIFS €
Concession au cimetière		
- Tombe simple p/ 10 ans	112,00	114,00
- Tombe simple p/ 30 ans	336,00	342,00
- Tombe double p/ 10 ans	224,00	228,00
- Tombe double p/ 30 ans	672,00	684,00
Columbarium		
Concession initiale :		
- pour 15 ans	1 428,00	1 456,00
- pour 30 ans	2 856,00	2 912,00
Renouvellement :		
- pour 15 ans	168,00	171,00
Tombe cinéraire		
Concession initiale :		
- pour 15 ans	1 224,00	1 248,00
Renouvellement :		
- Pour 15 ans	168,00	171,00
- Pour 30 ans	336,00	342,00

Triple
 10 ans 342,00
 30 ans 1026,00